

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 10

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les « Amis du patois vaudois » siègent au château de Glérolles

On ne pouvait ménager plaisir plus opportun aux membres de l'Association cantonale vaudoise des « Z'Ami dau Patois » que de les convier à tenir leur deuxième « tenâblya » de l'année dans la salle basse du château épiscopal de Glérolle... un des plus vieux du canton.

L'ambiance était du Passé. D'un beau passé !

Et, entre les larges murailles de cette salle à l'imposante cheminée, aux fortes poutres apparentes, il nous semblait entendre encore retentir notre vieux langage parlé par les aïeux.

Merci à M. A. Decollogny, président, et à son comité, d'avoir choisi ce lieu antique. L'assemblée qui y fut tenue en a pris aussitôt un caractère médiéval inoubliable...

Plus de cent personnes réussirent à s'y caser et, chacune d'elle à siéger là, autour de la grande table, faisait figure de membre d'un imposant Concile...

Le président lui-même en eut conscience, qui se leva presque solennellement pour ouvrir la séance.

Il salua ses hôtes, et parmi ceux-ci, le doyen d'âge M. Hallada de Roche, 89 ans, M. Martin, chef de l'enseignement primaire, Mlle Kissling, fille du rénovateur de notre patois, MM. P.-L. Mercanton, professeur, Maurice Boscard, linguiste, Joseph Gaspoz, président des patoisants du Valais, M. Clément, de la « Bal' Ethéla » à Fribourg, Janin, ancien député...

L'assemblée se lève pour honorer ses morts : M. Henri Lavanchy, Mme Corboz, Mme Nicolier, F. Ruffieux...

Plusieurs messages et lettres sont lus, émanant de nos amis Golay-Favre de L'Orient, de Mlle Juliette Cordey, fille de Marc à Louis, A. Piot, de Valeyres-sous-Rances, Wuillamoz de Bercher, etc.

M. A. Decollogny donne alors connaissance du rapport présidentiel. Il rappelle l'assemblée du Comptoir et la conférence si appréciée de M. Pierre Chessex, directeur du Collège scientifique, et annonce que cette année, nous aurons le plaisir d'entendre, à ce même Comptoir, M. l'abbé X. Brodard, d'Estavayer-le-Lac. Il note le travail accompli par la commission du « Chansonnier » qui a tenu plusieurs séances, et la loue pour ce travail consciencieux et utile. Le comité a envisagé la création d'un annuaire ou catalogue permettant de s'y retrouver dans les nombreuses publications sur les patois égaillées dans diverses bibliothèques. L'association a souscrit Fr. 100.— au compte des « Archives sonores » constituées par Radio-Lausanne et dont le « Conseil » romand, organisateur d'un « grand concours », comprend dans son sein MM. A. Decollogny et Oscar Pasche, secrétaire. Bien entendu, le Prix Kissling des Fêtes du Rhône est maintenu et se doit d'être honoré par les concurrents patoisants.

Une autre question a fait l'objet des préoccupations du comité : celle de l'« Université populaire » où pourraient être donnés des cours linguistiques sur nos patois. Cette question est à l'étude.

M. A. Decollogny félicite encore M. J. Chevalley, si dévoué à la cause du futur « Musée de la vie vaudoise », pour la fructueuse collecte (164 objets divers et vitrines) qu'il a fait au Champ-de-l'Air, en voie de démolition.

Ce rapport circonstancié qui se termine sur un hommage à cet ami H. Nicolier, de La Forclaz, qui vient de per-

dre sa dévouée épouse, est fort applaudi. Il témoigne du désir de tout faire pour que vive encore notre vieux langage si représentatif de ce que fut notre Pays de Vaud... En dépit de tout « modernisme », le passé ne doit-il pas inspirer l'avenir... ? Ce n'est pas nier l'évolution, c'est lui donner son vrai sens !

M. H. Nicolier, notre caissier, présente ensuite ses comptes, approuvés par les vérificateurs : aux recettes : 876 fr. 76, aux dépenses 160 fr. 50, solde actif Fr. 717.26.

C'est alors au tour d'Oscar Pasche, secrétaire, de lire son procès-verbal de l'assemblée de Forel. Reconnaissons qu'il faudrait inventer cet ami, s'il n'existait pas... Sa « babillarde » est toujours attendue avec impatience, car il n'y en a point à lui pour nous raconter, en patois, ce qui s'est passé au cours d'une assemblée...

Merci... !

M. Ginsburger, l'aimable représentant de l'Office des vins vaudois, dont nous sommes les hôtes, annonce une collation bienvenue et on l'en remercie en « claquant la langue »...

Un suppléant à la commission de vérification des comptes est désigné en la personne de notre sympathique et érudit collaborateur, M. Maurice Bossard.

On en vient à l'ordre du jour comportant la question du « Chansonnier ». Il est en bonne voie de réalisation et l'on pourra l'utiliser au Comptoir. A ce propos, M. Martin, membre de la commission et cheville ouvrière de ce futur recueil, donne à entendre qu'il fallut tout d'abord choisir... : Chansonnier romand ou Chansonnier vaudois ? Comme il existe déjà de nombreux chansonniers romands, la commission limita sa tâche à l'élaboration d'un Chansonnier vaudois, de format maniable, de poche, et dans lequel on devait faire une place à ceux qui manièrent la plume ces dernières années : Marc à Louis, L. Gou-

maz, Favrat, Dénéréaz, O. Pasche, Martin, Lo Frédon. La question de l'orthographe fixée graphiquement par Marc à Louis, ainsi que la « qualité » du patois, retinrent plus particulièrement l'attention de la commission, car il importe de sauvegarder, avant tout, notre vieux langage dans ce qu'il a de plus authentique et de lutter contre les mots « patoisés ».

L'assemblée unanime témoigne de l'intérêt qu'elle porte à ce « Chansonnier », dont M. J. Bron assurera la parfaite impression.

A l'effet de pouvoir admettre les « Amicales » à titre de « membre collectif », l'assemblée procède à quelques modifications aux statuts de l'Association vaudoise. Les voici :

L'article 8 recevra le complément suivant :

Chaque section locale comprenant, au minimum, vingt membres, constitue un organisme autonome, avec son comité, son règlement et sa caisse.

L'admission des sections, sollicitée en la forme écrite, a lieu par le Comité cantonal. En cas de refus, la section a droit de recours à l'Assemblée générale.

Les sections remettent, au début de chaque année, au Comité cantonal, la liste nominative de leurs membres actifs et établissent, à l'intention de l'assemblée générale annuelle, un rapport sur leur activité.

L'article 15 reçoit la teneur suivante :

Ont voix délibérative :

Tous les membres actifs dits isolés.

Les délégués des sections à raison d'un délégué par 20 membres par section. Toute fraction de 10 étant comptée pour 20.

Les membres du comité n'ont pas droit de vote lorsqu'il s'agit de leur gestion.

Article 17, adjonction :

Une section ne peut avoir plus d'un membre au Comité cantonal. Si une section nouvellement admise compte déjà l'un de ses membres au sein du comité, elle ne peut en avoir un deuxième.

Toute section peut désigner un délégué au Comité central, qui sera convoqué si le président le juge opportun.

Article 21, adjonction (concernant la

commission de vérification des comptes) :

L'un d'eux (vérificateurs) devra être choisi parmi les membres isolés, le deuxième au sein des sections, pour le moins.

Article 22, adjonction :

Les sections locales ne payent pas de finance d'entrée.

(A suivre.)

R. Molles.

LE CONCOURS DES PATOIS ROMANDS

Cette grande compétition, lancée par le « Conseil » des patoisants romands et Radio-Lausanne, rencontre un très vif succès. Au 30 avril, 100 inscriptions fermes avaient été reçues (Fribourg 39, Vaud 24, Valais 22, Jura bernois 9, Genève 4, Haute-Savoie 1, Jura français 1) : ce chiffre s'est encore accru, et s'élève aujourd'hui à environ cent cinquante.

Rappelons que ces inscriptions n'avaient qu'une valeur indicative, et que tout le monde peut concourir d'ici au 30 septembre. Le règlement du concours a été imprimé et envoyé aux intéressés : IL EST A DISPOSITION DE QUI LE DEMANDERA. Le règlement des jurys est également au point. Les organisateurs espèrent pouvoir procéder à la remise des prix lors d'une grande fête qui se déroulerait, si possible, peu avant Noël.

On peut s'attendre à une certaine participation des régions limitrophes ; car une campagne de presse patoisante va être lancée notamment dans le Messenger de la Savoie et le Dauphiné Libéré. Aussi a-t-il fallu compléter les jurys :

— *le jury valaisan, qui jugera les travaux valdôtains et savoyards, pourra s'adjoindre respectivement M. l'abbé Danna, professeur à Lausanne, et M. Charles Biolley, journaliste à Thonon ;*

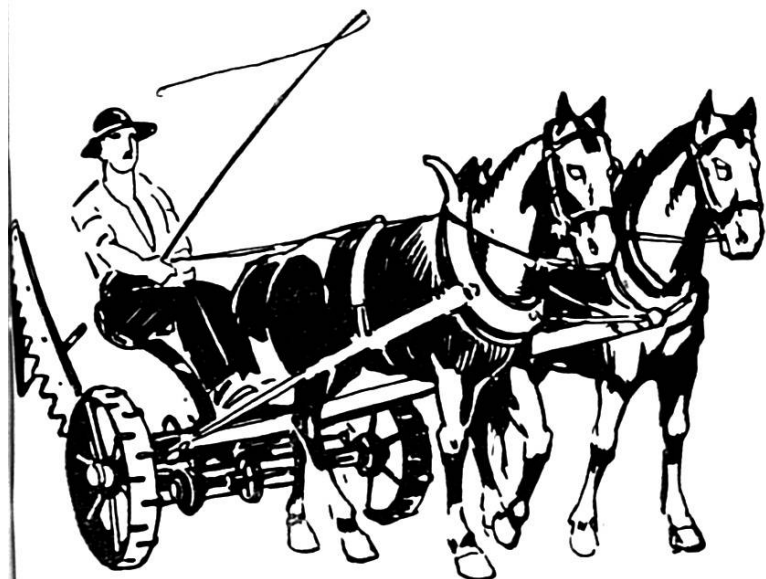
— *le jury jurassien-bernois, qui jugera les travaux jurassiens-français, pourra dans ce cas s'adjoindre un juré spécial du Jura français ;*

— *le jury vaudois, qui jugera les travaux genevois (et éventuellement neuchâtelois), pourra s'adjoindre M. Eugène Wiblé, professeur à Genève. Il faut noter, chose extraordinaire, l'annonce de un ou deux travaux en patois genevois.*

Nous invitons tous ceux qui le peuvent à participer à ce Concours (chacun aura un prix !). Il faut que le nombre des participants soit encore supérieur à celui des inscrits, afin de démontrer la vitalité de nos vieux parlers.

Adresse :

Concours des patois romands.
Radio-Lausanne.



La première matzene a seyi à Sottein ein 1894

Quemin l'ouvra, to lou mondo, du lou bord-d'avo âu coutzet d'âu veladzo l'a su que l'assesseu l'ein avai adseta y'enna.

Du quotié tein lé boutequan l'avau chiola t'si lé Grandzi dai galé potré po feré vère quemein on seiyivé pé lou Canada. Dé vuaiti chiau imadzo, çai dévessai alla to solet, bin sta déchu avoué on écourdza e lé g'diddes dein lé man.

A la fretéri, on assuravé qu'on allavé asseiti ellia matzene dé suite apri midzo.

On moé dé zeint, totes lé fenné (on ne pao ret fère dé sorte san leu) mi dere tot lou veladzo lire que.

Arrouvé l'assesseu avoué son appia, on appia dé sorta é la matzene qu'avai dués granté rue é on moé dé féraille que fasai galé vère, dé la balla peintoure, dâu rodze, dâu blu, dâu biau, toté lé couleu dé l'univé.

L'a einmoda au miuté dâu t'sam. L'appia l'avai on bocon poire, n'iré pa accoutouma a ci bri dé féraille. E lé dzein dé corré desé delé po vère dé pie pri.

Aâu bé donna demi-hora lou t'sam l'avai bin dâu mo, ma n'iré pas quemein ora. L'ai avai d'âi granté boinné, d'âi budzenairé ein promatare, d'âi regallé que fasan botzi l'appia é schécoaré l'assesseu que risquavé d'ébrequa sa « Deering ».

Asti momein yavé binsto 12 an e yé ohiu d'âi vilhiou paysan (que n'éta ré po lou progré) que desan : « Né pas mé que vu fotré via 80 piche po onna matzene que rongnié¹ la patoura pé lou meinté. »

To para, cé n'a pas éta grantein, avau dé muri, chio bravé d'zein l'an zu lou piaisi dé panta lé boinné a t'savon, épautsi lé budzenaire et boutsi lé regallé et vère avoué orgue l'âu d'zouvenou seyi avoué chiau ballé matzené que fan la meinté dé l'ovradze.

Lé deince que va la via.

Lucien Braillard.

Prilly-Chasseur (72 ans).

¹ Rongnié veut dire couper. rogner l'herbe par le milieu.

Dein lo villhio tein

On omnibu que tserotave lou mondo du Losena à Ouchy, s'arrîte po faire à monta 'na grocha dama tot' équeissie que laî correçaî aprî. On iadzo arrevaïe dedein sè chîte.

On monsu qu'étaî daô mime côté et que l'étaî baôugremein serrâ, prin la parole ein desein :

— Se baïa se lè z'omnibu san fè po mena dè z'éléphants ?

La dame, de sè va trétaïe de sta façon se laïve ein regardein lo monsu avoué dé ge asse gros que lo cadran de l'orlodze de la Palud et laî répond :

Lè z'omnibu san fé, quemet l'artzo daô père Noé, po rechaïdre toté sorté de bête !

(Transmis par Fridolin.)